

Communiqué de presse

30 juin 2015

Partenariat

1

La FESP et le SESP signent une convention avec l'Union régionale des services à la personne de Martinique

Dans le cadre du volet DOM de son plan national de structuration des services à la personne, la FESP signe la première convention de partenariat renforçant les liens avec les structures martiniquaises du secteur.

A l'occasion de ses Assises nationales qui se sont déroulées le 25 juin 2015 dans le grand amphithéâtre du Medef à Paris, la Fédération du service aux particuliers (FESP) représentée par son président Maxime AIACH, ainsi que l'un de ses principaux organismes adhérents, le Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP) représenté par sa présidente Sandra KÜNTZMANN-BURGO, a signé une convention de partenariat avec l'Union régionale des services à la personne de Martinique (UROSAP 972), représentée par sa présidente Sylvie MARECHAL.

La convention a pour objectif de mutualiser les moyens des organismes signataires en faveur de la structuration des services à la personne en Martinique. De façon concrète, la FESP mettra en place des outils d'information et de suivi à destination des responsables de structures martiniquaises tels que des pages internet dédiées à l'UROSAP, mais aussi des sessions de visio-conférences régulières entre Paris et la Martinique. Ces sessions de travail seront autant d'occasions pour les équipes techniques de la FESP (juridique, formation professionnelle, communication, etc.) d'accompagner les membres de l'UROSAP au gré de l'actualité du cadre fiscal et réglementaire du secteur.

Les sujets sont nombreux, parmi lesquels se trouvent le suivi des évolutions de la Convention collective nationale des entreprises de SAP (CCN SAP), mais aussi prise en compte des facteurs de pénibilité, majoration pour travail de nuit et temps de présence nocturne, préparation aux complémentaires santé et prévoyance respectivement applicables au 1^{er} janvier 2016 et 1^{er} janvier 2017 ou encore sécurisation des contrats de travail et des accords d'entreprise.

Accompagner le développement des structures martiniquaises

Cette convention de partenariat intervient alors que la part de Martiniquais âgés de plus de 60 ans aura doublé entre 2012 et 2030¹. Dans le même temps, la population dépendante, majoritairement féminine, aura également doublée. Cette évolution engendre des besoins accrus en services d'aide à domicile. L'aide familiale, déjà très répandue, va également se développer sans pouvoir néanmoins répondre à l'ampleur de l'augmentation des besoins. Les emplois nécessaires aux services d'aide à domicile devraient augmenter de 45 % en équivalent temps plein entre 2010 et 2020.

.../...

¹ En Martinique, la population âgée dépendante va doubler d'ici 2030, AntianEchos, n°25, décembre 2012, Insee Antilles-Guyane.

Cependant, le secteur est caractérisé en Martinique comme en Métropole par une grande instabilité fiscale et réglementaire. De forts mouvements de développement par acquisitions externes et la coexistence de nombreuses formes d'activité sont en cours, telles que des réseaux de franchise ou d'établissements juridiquement indépendants ou non, se développant simultanément.

L'ensemble de ces réalités invite la FESP, le SESP et L'UROSAP 972 Martinique à organiser les conditions d'une connaissance partagée du secteur en vue de favoriser la pérennité de l'activité, le développement des acteurs entrepreneuriaux et employeurs, l'accompagnement et le soutien aux porteurs de projets. Aussi, les membres de l'UROSAP seront-ils adhérents du SESP afin de bénéficier de tous les services d'accompagnement qui leur sont réservés : *hot line* juridique toute l'année sans restriction en nombre de sollicitations, audit et conseil en formation professionnelle et, bien entendu, toute la documentation professionnelle mise en ligne sur le site de la FESP dans son « espace adhérents ». En outre, Sylvie MARECHAL représente la FESP en Martinique, en tant que référente départementale.

La Fédération du service aux particuliers (FESP)

Créée en 2006, la Fédération des entreprises de Services à la personne (FESP) est l'unique organisation professionnelle des services à la personne (SAP) reconnue par l'Etat représentant l'ensemble des modes d'intervention auprès des bénéficiaires de services à domicile : prestataires de services (en mode prestataire et/ou mandataires), résidences services, autoentrepreneurs et emploi direct. La FESP a pour objectifs de :

- fédérer sur le territoire national, l'ensemble des acteurs privés du secteur des services à la personne ;
- coordonner la communication professionnelle à destination des acteurs et employeurs entrepreneuriaux du secteur ;
- œuvrer pour la qualité du service et la professionnalisation du secteur.

Par les syndicats professionnels qu'elle fédère - le Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP), le Syndicat national des résidences pour aînés (SNRA), le Syndicat des particuliers employeurs (SPE) et le Syndicat des autoentrepreneurs (SAE SAP) -, la FESP associe les principales catégories d'acteurs du secteur : producteurs prestataires et mandataires, distributeurs et gestionnaires d'outils de financement, entreprises et groupement d'autoentrepreneurs, résidences services, particuliers-employeurs.

Partenaires des pouvoirs publics, nationaux et territoriaux, la FESP a pour mission de représenter ses adhérents et membres associés dans toutes les négociations relatives aux métiers du secteur des SAP. Elle est présente sur l'ensemble du territoire national grâce à ses réseaux de référents régionaux et de référents départementaux.

Le Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP)

Créé en 1996, le SESP :

- encourage le développement des entreprises : le syndicat fournit l'assistance juridique, technique et fiscale aux entreprises membres, confrontés quotidiennement à une série d'interrogations relatives par exemples au recrutement et à la formation du personnel, aux relations avec les pouvoirs publics et les administrations ; le syndicat renseigne les porteurs de projet sur les actualités juridiques ;
- identifie, en initiant et encadrant des travaux en commissions, les grands enjeux du secteur et de chaque activité. Il les étudie et soumet des propositions d'actions à la FESP qui les porte devant les pouvoirs publics.

L'Union régionale des services à la personne de la Martinique (UROSAP 972)

L'Union régionale des organismes de services à la personne de la Martinique (UROSAP 972) a pour objectifs :

- d'unir l'ensemble des structures privées et publiques du secteur des services à la personne (SAP) ;
- d'accompagner la structuration du secteur pour y favoriser l'emploi ;
- d'œuvrer pour la qualité du service et la professionnalisation des acteurs du secteur.

L'UROSAP 972 agit en faveur de la formation des professionnels du secteur dans une dynamique de mutualisation.

Contact presse : 01 53 85 40 80
